



TEXTE ADOPTÉ n° 139  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

16 mai 2013

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à la suppression du mot « race » de notre législation,*

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : 218 et 989.

---

## Article 1<sup>er</sup>

La République française condamne le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle ne reconnaît l'existence d'aucune prétendue race.

## Article 2

- ① Le code pénal est ainsi modifié :
- ② 1° (*nouveau*) Aux premier et second alinéas de l'article 132-76 :
- ③ a) Les mots : « , une race » sont supprimés ;
- ④ b) Sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑤ 2° Au premier alinéa de l'article 211-1, le mot : « , racial » est supprimé et, après le mot : « partir », sont insérés les mots : « d'un critère raciste ou » ;
- ⑥ 3° L'article 212-1 est ainsi modifié :
- ⑦ a) Au 8°, le mot : « racial » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- ⑧ b) Le 10° est ainsi modifié :
- ⑨ – la première occurrence du mot : « racial » est remplacée par les mots : « déterminé à partir d'un critère raciste » ;
- ⑩ – la seconde occurrence du mot : « racial » est supprimée ;
- ⑪ – le mot : « raciaux » est remplacé par les mots : « déterminés à partir d'un critère raciste » ;
- ⑫ 4° (*nouveau*) Au 6° de l'article 221-4, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑬ 5° (*nouveau*) Au 5° *bis* de l'article 222-3, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑭ 6° (*nouveau*) Au 5° *bis* de l'article 222-8, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑮ 7° (*nouveau*) Au 5° *bis* de l'article 222-10, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;

- ⑯ 8° (*nouveau*) Au 5° *bis* de l'article 222-12, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑰ 9° (*nouveau*) Au 5° *bis* de l'article 222-13, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑱ 10° (*nouveau*) À la première phrase de l'article 222-18-1, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑲ 11° (*nouveau*) Aux premier et second alinéas de l'article 225-1, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ㉓ 12° (*nouveau*) À l'article 225-18, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ㉔ 13° Au premier alinéa de l'article 226-19, après le mot : « origines », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- ㉕ 14° (*nouveau*) Au 9° de l'article 311-4, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ㉖ 15° (*nouveau*) Au 3° de l'article 312-2, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ㉗ 16° (*nouveau*) Au dernier alinéa de l'article 322-2, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ㉘ 17° (*nouveau*) Au 3° de l'article 322-8, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » .

### Article 3

- ① Le code de procédure pénale est ainsi modifié :
- ② 1° Le premier alinéa de l'article 2-1 est ainsi modifié :
- ③ a) Les mots : « , raciale » et « , une race » sont supprimés ;
- ④ b) (*nouveau*) Après le mot : « religieuse », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;

- ⑤ *c) (nouveau)* Sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑥ *2° (nouveau)* Le 3° de l'article 695-9-17 est ainsi modifié :
- ⑦ *a)* Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- ⑧ *b)* La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- ⑨ *c)* Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑩ *3° (nouveau)* Le 5° de l'article 695-22 est ainsi modifié :
- ⑪ *a)* Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- ⑫ *b)* La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- ⑬ *c)* Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑭ *4° (nouveau)* Le 4° de l'article 713-20 est ainsi modifié :
- ⑮ *a)* Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- ⑯ *b)* La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- ⑰ *c)* Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑱ *5° (nouveau)* Le 4° de l'article 713-37 est ainsi modifié :
- ⑲ *a)* Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- ⑳ *b)* La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- ㉑ *c)* Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### **Article 4 (nouveau)**

- ① Le code du travail est ainsi modifié :

- ② 1° L'article L. 1132-1 est ainsi modifié :
- ③ a) Après le mot : « contrat », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- ④ b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » ;
- ⑤ 2° Le 3° de l'article L. 1321-3 est ainsi modifié :
- ⑥ a) Après le mot : « égale », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- ⑦ b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » ;
- ⑧ 3° Au 1° de l'article L. 1441-23, après le mot : « discriminations », sont insérés les mots : « racistes ou » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- ⑨ 4° Au 8° de l'article L. 2271-1, les mots : « sans considération d'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race » sont supprimés.

#### **Article 5 (nouveau)**

- ① Le code du sport est ainsi modifié :
- ② 1° Au premier alinéa de l'article L. 332-18, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ③ 2° Au dernier alinéa de l'article L. 332-19, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### **Article 6 (nouveau)**

- ① Le code du travail applicable à Mayotte est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 032-1 est ainsi modifié :
- ③ a) Après le mot : « contrat », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- ④ b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » ;

- ⑤ 2° Au 10° de l'article L. 133-2-1, les mots : « quel que soit leur statut civil, leur appartenance à une ethnie, une nation ou une race, » sont supprimés ;
- ⑥ 3° Le 3° de l'article L. 152-3 est ainsi modifié :
- ⑦ a) Après le mot : « égale, », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- ⑧ b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation ».

#### **Article 7 (nouveau)**

- ① Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est ainsi modifié :
- ② 1° À la fin du 2° de l'article L. 199, le mot : « raciaux » est remplacé par le mot : « racistes » ;
- ③ 2° À l'article L. 216, les mots : « politiques et raciaux » sont remplacés par les mots : « pour des motifs politiques et racistes » ;
- ④ 3° Au premier alinéa de l'article L. 293 *bis*, le mot : « racial » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- ⑤ 4° À la fin du c de l'article L. 493, les mots : « politiques et raciaux » sont remplacés par les mots : « pour des motifs politiques et racistes ».

#### **Article 8 (nouveau)**

Au deuxième alinéa de l'article L. 421-9, au 3° du I de l'article L. 422-2-1 et au troisième alinéa de l'article L. 481-6 du code de la construction et de l'habitation, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument ».

#### **Article 9 (nouveau)**

Au dernier alinéa de l'article L. 114-2 du code du patrimoine, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

### Article 10 (nouveau)

- ① 1° La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est ainsi modifiée :
- ② a) Au premier alinéa de l'article 13-1, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ③ b) Au huitième alinéa de l'article 24, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ④ c) Au deuxième alinéa de l'article 32, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑤ d) Au troisième alinéa de l'article 33, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑥ e) À la deuxième phrase du 6° de l'article 48, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑦ f) Au premier alinéa de l'article 48-1, le mot : « , raciale » est supprimé et, après le mot : « religieuse », sont insérés les mots : « ou sur des raisons racistes » ;
- ⑧ 2° Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires, les mots : « de race, » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou fondée sur des critères racistes » ;
- ⑨ 3° Au I de l'article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, après le mot : « origines », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- ⑩ 4° Au premier alinéa du II de l'article 6 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, après le mot : « personnes », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « , une race » sont supprimés ;
- ⑪ 5° Au deuxième alinéa de l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, après le mot : « fonctionnaires »,

sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et, à la fin, les mots : « ou une race » sont supprimés ;

- ⑫ 6° Au dernier alinéa de l'article 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les mots : « de race » sont remplacés par les mots : « racistes » ;
- ⑬ 7° À la troisième phrase du premier alinéa de l'article 44 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- ⑭ 8° Au troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, après le mot : « logement », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « , une race » sont supprimés ;
- ⑮ 9° L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 89-548 du 2 août 1989 relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France est ainsi modifié :
- ⑯ a) Au deuxième alinéa, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « religion », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- ⑰ b) Au dernier alinéa, les mots : « la race » sont remplacés par les mots : « des raisons racistes ou sur » ;
- ⑱ 10° La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe est ainsi modifiée :
- ⑲ a) Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « religion », sont insérés les mots : « ou sur des raisons racistes » ;
- ⑳ b) À l'article 2, le mot : « raciale » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- ㉑ 11° Au I de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 2001 (n° 2001-1276 du 28 décembre 2001), les mots : « en raison de leur race » sont remplacés par le mot : « racistes » ;
- ㉒ 12° Au troisième alinéa du 7 du I de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le mot : « raciale » est remplacé par le mot : « raciste » ;



- ⑬ 13° La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations est ainsi modifiée :
- ⑭ a) Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, après le mot : « laquelle », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- ⑮ b) Au 1° de l'article 2, après le mot : « fondée », sont insérés les mots : « sur des raisons racistes ou sur » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- ⑯ c) Au 2° du même article, après le mot : « sur », sont insérés les mots : « des raisons racistes, » et les mots : « ou une race » sont supprimés.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mai 2013.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*







ISSN 1240 - 8468

---

Imprimé par l'Assemblée nationale